

Stop aux tirs de mortiers : la Ville agit pour préserver la sécurité publique

Face aux récents tirs de mortiers d'artifice survenus sur notre territoire, la Ville d'Épône réaffirme sa détermination à garantir la sécurité des habitants et à préserver la tranquillité publique.



Ces actes, qui ont notamment visé des habitations et les abords d'un établissement scolaire, sont inacceptables. Ils mettent en danger les personnes, dégradent le cadre de vie et mobilisent d'importants moyens de sécurité.

Dans un contexte de sécheresse et de risque élevé de départs de feu, l'utilisation de mortiers d'artifice est d'autant plus irresponsable. Le moindre tir peut avoir des conséquences graves pour les personnes, les biens et l'environnement.

Afin de renforcer la prévention et de faciliter l'action des forces de l'ordre, le Maire a pris un arrêté municipal encadrant l'utilisation, la détention et le transport des artifices de divertissement et articles pyrotechniques sur le territoire communal.

La Ville rappelle que **les auteurs de ces faits s'exposent à des poursuites et que la loi sera appliquée avec fermeté**. Elle appelle chacun à faire preuve de responsabilité afin de préserver la sécurité de tous.

À consulter :

- [Le communiqué de presse](#) de la Ville ;
- [L'arrêté municipal](#) relatif aux artifices de divertissement et articles pyrotechniques.

Documents

[Communiqué : stop aux tirs de mortier, la Ville agit](#)

[Arrêté municipal d'interdiction d'utilisation d'articles pyrotechniques](#)